

## **DELIBERATION**

# COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER DEPARTEMENT DU CALVADOS

#### Séance du 28 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 6 août 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

### Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	13

<u>Présents</u>: Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, , Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT

Absents excusés: Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame

WINDELS, Monsieur LEPORTIER, Monsieur BRIAS

Absent: Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Monsieur VIGNANCOUR

## 25-071 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'APCB RELATIVE A L'APERITIF EUROPEEN

Vu le Code Général des Collectivités territoriales.

Considérant que l'enjeu de l'apéritif européen est de faire se rencontrer différentes cultures et que cette année la manifestation a été ouverte à toutes associations du département.

Considérant que les différents jumelages sont venus bénévolement et ont proposé gratuitement, à manger et à boire, des spécialités de leurs pays respectifs.

Considérant qu'à la suite de l'engagement de la municipalité de prendre en charge les produits alimentaires dans la limite de 200€ par association, il en ressort la demande suivante :

Association des Propriétaires de Cabine de Plage (Espagne) : 140.17€

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

**ACCEPTE** de verser la subvention exceptionnelle présentée ci-dessus à l'Association des Propriétaires de Cabine de Plage (APCB) relative à leur participation à l'apéritif européen pour un montant de 140.17 euros.

VOTE : POUR : 13 Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEBERIC

PREFECTURE DU CALVADOS

0 2 SEP. 2025

COURRIER